



## Fin de bail et vente quelques mois de plus !!!!

Par **picasso**, le **28/06/2011** à **10:00**

Bonjour,

mon propriétaire vent la maison que nous occupons depuis bientôt 9 ans .fin de bail le 20 decembre . il nous l a proposé à la vente mais trop cher!!! du coup nous somme entrain de faire toute les demarches pour faire construire mais le probleme est que en decembre la maison ne sera pas fini! plusieurs personnes mon dit que le propriétaire ne pouvait pas nous mettre dehors pendant la treve hivernal.

pourriez vous m indiquez si cela est vrai du faite qu il est en règle dans les demarches.

merci beaucoup

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **14:29**

Quand avez-vous reçu le congé, exactement ?

En LRAR ou huissier ?

Avez-vous fait vérifier que le congé était valide ?

De quand date exactement le bail ?

Par **picasso 36**, le **28/06/2011** à **14:39**

c est une SCI familial notre premier bail etait de 6 ans puis renouvelable tous les 3 ans celui ci se termine le 20 decembre 2011. le propriétaire nous a fait parvenir un congé en vue de vente

par huissier! je suis sur qu il est en règle du coup. mais je voulais savoir si dans notre cas la treve hivernale pouvait marcher?

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **14:58**

Le bail se renouvelle pour la même durée que la durée initiale.

La SCI est-elle vraiment familiale ?

Vous ne répondez pas aux questions

[citation]je suis sur qu il est en règle du coup. mais je voulais savoir si dans notre cas la treve hivernale pouvait marcher? [/citation] bien sur mais ça va vous couter de l'argent (il va entamer une procédure d'expulsion avec demande que vous payez les frais d'huissier et d'avocat + dommages et intérêts en sus du loyer évidemment)

Par **picasso**, le **28/06/2011** à **19:32**

L avis de passage de l huissier etait le 09/06/2011 et je suis allée le chercher le 17/06/2011.

le propriétaire nous a indiqué lorsqu'il est venu nous voir pour la vente que le bail etait de 3 ans non 6 ans car c'etait une sci familial nous n'etions pas au courant.

tout les documents que je possède ne l indique pas il y a juste inscrit SCI .... .

je viens d aller voir sur internet et il n'y a pas marqué sci familial.

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **19:43**

La SCI familiale se déduit de la composition des associés.

Avez-vous votre bail ? Dit-il explicitement que c'est un bail de 6 ans ?